L’évangile et l’argent

Si nous revenons sur ce sujet, c'est pour répondre aux diverses critiques soulevées par notre premier article. On nous reproche de « dépasser l'Evangile en ce qui concerne l'emploi chrétien de l'argent ». D'autre part on nous fait observer, d'ailleurs fort judicieusement, que « pour pouvoir apprécier dans toute sa force ce principe indiscutable que l'intégral superflu des uns doit constituer le fonds destiné à l'indigence des autres, il faudrait connaître ce qu'un riche peut bien entendre par superflu, ou plutôt ce que Christ entend, lui, par ce mot, de telle sorte que son disciple sache où s'arrête le nécessaire et où commence le superflu ».

Nous allons combler en quelques mots la lacune qu'on nous signale. Nous répondrons ensuite à ceux qui trouvent que nous allons trop loin en nous associant pleinement aux idées soutenues par M. le pasteur Foulquier.

Et tout d'abord, nous demandons qu'on ne nous attribue pas une opinion digne de ce Procuste, qui se montrait partisan de l'égalité jusqu'à vouloir que les hommes eussent tous la même taille. Nous ne prétendons aucunement déterminer un chiffre de consommation qui serait le même pour tout le monde, car nous savons bien que les besoins des uns peuvent différer de ceux des autres tant en quantité qu'en nature. Aussi n'est-ce pas à la science des économistes, mais à l'esprit de l'Évangile que nous aurons recours pour trancher la question du superflu.

Nous dirons donc qu'il n'y a pas à fixer arbitrairement la somme

qui est nécessaire pour la satisfaction des vrais besoins de la vie, ni à distinguer les besoins légitimes de ceux qui ne le sont pas ; que c'est à chacun à se prononcer en cela, *sous le seul contrôle de sa conscience et du regard de Dieu*.

Ah ! sans doute, le riche mondain ne trouvera jamais qu'il consomme au delà de ce que ses légitimes besoins exigent ; et il en sera de même des chrétiens trop nombreux hélas ! qui sont de l'école de ce « Frère Aîné », dont notre ami Jacques le Péager nous a si vivement dépeint l'âme égoïste. Mais s'il s'agit d'un véritable enfant de Dieu, ne lui suffira-t-il pas de savoir qu'il y a tout autour de lui, ou même au loin, des frères et des sœurs qui souffrent de la faim, pour qu'on le voie non seulement ne pas exagérer ce que nous pouvons appeler les vrais besoins de la vie, mais s'ingénier à les simplifier, afin de pouvoir davantage secourir ceux qui manquent du nécessaire ?

— 0 —

On nous objectera que « le riche qui ne se dépouille pas de son superflu en faveur de ceux qui manquent du nécessaire n'est transgresseur de la loi chrétienne qu'autant qu'il agit ainsi par esprit d'avarice ou par manque d'amour du prochain ».

Rien de plus vrai, c'est là l'enseignement formel de l'Evangile ; mais je me hâte d'ajouter qu'il me parait bien difficile de concilier un réel amour du prochain avec la conservation du superflu, et de se croire exempt de toute avarice quand, jour après jour, on lit dans son journal un ou

plusieurs faits divers tels, par exemple, que ceux qui suivent :

DÉSESPOIR D'UN VIEILLARD. — « Depuis longtemps dans la plus profonde misère, un ancien commis greffier de justice de paix, M. Auguste D..., âgé de 62 ans, se rendait la nuit dernière, vers deux heures du matin, au canal Saint-Martin, avec l'intention bien arrêtée de s'affranchir de la douloureuse existence qu'il menait.

Arrivé en face le no 63, du quai de Valmy, après s'être assuré d'un coup d'œil que personne ne se trouvait à proximité, il s'élança dans l'eau !

Témoin de cet acte de désespoir, un marinier, M. Pierre Goyard, qui se trouvait à bord de la péniche *le Petit Maurice*, sortit en hâte de sa cabine et se précipita au secours de l'infortuné qu'il parvint à saisir par ses vêtements.

Le vieillard transporté au poste de secours du quai Jemmapes, y a reçu les premiers soins. Il a été ensuite transporté a l'hôpital Lariboisière ».

BÉBÉ MORT DE FAIM. — « Impasse Montferrat, au numéro 17, tandis que son mari cherchait du travail, une dame W..., mourant de faim, était prise d'une syncope, et son bébé, âgé de deux mois, succombait.

C'est le père lui-même qui, rentrant au logis, après avoir une fois de plus frappé inutilement à la porte des ateliers, a trouvé son enfant mort de faim et sa femme agonisante.

La pauvre mère a été transportée à l'hôpital Tenon. »

LA MISÈRE D'UNE CENTENAIRE. — « Âgée de cent années moins trois ou quatre mois, une dame Berthe Dutertre, demeurant, 37, rue Rébéval, était tombée dans la plus affreuse misère.

N'ayant pas mangé depuis deux jours, la pauvre vieille a été prise hier d'un accès de folie furieuse et a brisé les quelques meubles qui se trouvaient dans sa mansarde.

Au moment où les voisins intervenaient, la malheureuse tenta de se précipiter par la fenêtre.

Saisie à temps, elle a été conduite au commissariat de police du quartier d'où elle a été transférée à l'infirmerie spéciale du Dépôt. »

— 0 —

Voilà ce qui se passe en France et dans tous les autres pays, après dix-neuf siècles de christianisme, et cela quand les magasins regorgent de toutes sortes de denrées. Qui donc, je le demande, aura l'audace de soutenir qu'un riche au cœur réellement chrétien peut, en présence de tels faits, conserver et accroître son superflu ? Et à qui espère-t-on faire accroire qu'une pareille conduite ne prouve pas nécessairement l'avarice ou le manque d'amour du prochain ?

Encore une fois, la morale évangélique est plus élevée que celle qu'on exalte au théâtre, et l'avare. n'est pas seulement celui qui, tel que le hideux Harpagon de Molière « à chaque fibre de son âme attaché aux biens terrestres, et qui tourne exclusivement vers eux tous ses désirs, tous ses projets et toute son affection. » S'il en était

ainsi, il serait vraiment trop commode au riche d'échapper au reproche d'avarice quelque soin qu'il put prendre à augmenter ses biens, car il lui suffirait, pour cela, d'être vu jetant de temps à autre une misérable obole à l'indigent, ou s'inscrivant pour une somme minime sur le carnet d'un collecteur d'œuvres religieuses ou philanthropiques. Seulement, Jésus-Christ va beaucoup plus loin que Molière et Joseph Prudhomme. Nous n'en voulons pour preuve que ses énergiques censures contre l'avarice des pharisiens, qui, cependant, payaient toute sorte de dîmes, jetaient des pièces d'or dans le tronc placé bien en vue à la porte du temple, faisaient d'abondantes aumônes aux pauvres, et allaient même jusqu'à ne pas empêcher que des misérables tels que Lazare se missent à l'abri de la pluie et du vent sous les péristyles de leurs somptueuses demeures. Qu'est-ce donc, selon Jésus notre maître. que de ne pas être avare quand on est riche des biens de ce monde ? Je l'ai déjà dit, mais il faut bien le répéter, puisqu'il y a des sourds : C'est considérer ces biens non comme nous appartenant en propre, mais comme nous ayant été seulement confiés par Dieu, leur seul réel propriétaire ; c'est en jouir ou les faire valoir non selon les maximes et les usages du monde, mais conformément aux enseignements de l'Évangile ; c'est être prêt, jour après jour, à en faire le complet sacrifice si le Seigneur nous fait dire qu'il « en a besoin soit pour empêcher que le déficit ne tue telle ou telle œuvre chrétienne, soit pour donner du pain, des vêtements et un abri aux déshérités d'ici-bas.

Telles sont, bien faiblement résumées, les exigences de la loi

évangélique en ce qui touche l'emploi qu'un chrétien riche doit faire de ses biens, à plus forte raison de son superflu. Et c'est parce qu'il en est ainsi, que le péché d'avarice et de manque d'amour du prochain nous apparaît tout aussi bien chez le riche qui ne donne qu'une partie de son superflu à ceux qui manquent du nécessaire, que chez celui qui leur refuse même les miettes de sa table. Qui n'obéit qu'en partie à la loi la viole tout entière.

Jean-Baptiste Henry